

<b><u>Date de création</u></b>	Avril 2002
<b><u>Adresse</u></b>	26, Rue Proudhon 25000 Besançon
<b><u>Contact</u></b>	Sylvie JEANNOT : <b>Secrétaire</b>
<b>Téléphone</b>	03.81.61.68.10
<b>Fax</b>	03.81.61.93.28
<b>Email</b>	<a href="mailto:requa@requa.fr">requa@requa.fr</a>
<b>Site Internet</b>	<a href="http://www.requa.fr">http://www.requa.fr</a>
<b>Horaires d'ouverture du secrétariat</b>	<b>du lundi au vendredi :</b> 09h00-12h30 / 14h00-18h00
<b><u>Nom du Directeur</u></b>	Docteur Patrick NACHIN
<b><u>Email</u></b>	<a href="mailto:patrick.nachin@requa.fr">patrick.nachin@requa.fr</a>

---

### **ZONE DE COUVERTURE GEOGRAPHIQUE**

Région de Franche Comté

### **OBJECTIFS**

Le fonctionnement du RéQua repose sur les principes suivants : volontariat quant à l'adhésion au réseau et à la participation à ses projets, subsidiarité au regard des politiques propres à chaque établissement, transparence du fonctionnement, confidentialité des informations propres à chacun des membres.

Ses missions s'organisent autour des axes suivants :

La mission de conseil et expertise : le RéQua répond aux demandes spécifiques des adhérents touchant les domaines de l'évaluation, la qualité ou la gestion des risques et l'évaluation des pratiques professionnelles. Il offre aux établissements une veille juridique et documentaire sur les thèmes développés.

La conduite des projets définis dans le programme triennal : ils correspondent aux problématiques en cours ou émergentes pour l'ensemble des établissements adhérents. L'inscription d'un établissement pour un projet implique un engagement à développer ce projet en son sein. Les groupes de travail sont constitués des pilotes des projets dans les établissements, et sont coordonnés par un chargé de mission de l'Unité Opérationnelle.

L'Évaluation des Pratiques Professionnelles : Le RéQua est reconnu organisme agréé pour l'évaluation des pratiques professionnelles par la Haute Autorité de Santé.

Le RéQua est membre fondateur de la FORAP (Fédération des Organismes Régionaux pour l'Amélioration des Pratiques en établissement de santé).

Le RéQua a signé une convention de collaboration avec la Haute Autorité de Santé. Les thèmes et domaines de collaboration portent respectivement sur :

1. le déploiement des programmes internationaux, nationaux et régionaux d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

2. le portage des thématiques nationales de la certification HAS des établissements de santé
3. la mesure d'impact des politiques et des programmes d'actions d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
4. la réalisation de réunions régionales de partage d'expérience
5. le développement d'indicateurs de qualité
6. la promotion de nouvelles approches concourant à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins (coopération entre professionnels, évaluation des programmes d'éducation thérapeutique, coopération ville-hôpital...)

#### **ACTEURS DU RESEAU**

Une assemblée générale des adhérents

Un Conseil d'Administration

Une unité opérationnelle composée de médecins, cadres administratif et soignant, technicien et ingénieurs qualité, juriste et une assistante gestionnaire.

Les membres des établissements adhérents : ingénieurs ou techniciens qualité, médecins, personnels paramédicaux, directeurs, personnels administratifs, correspondants RéQua identifiés ou, membres inscrits et participant à des groupes de travail.